

Conférence des associations des professeurs spécialistes Communiqué sur la réforme du baccalauréat et du lycée



La mise en place de la réforme au sein des lycées confirme et renforce les craintes que les associations siégeant au sein de la Conférence ont déjà exprimées dans leurs différents communiqués. Le ministère est resté sourd et les méfaits de cette réforme du lycée général et technologique, menée à marche forcée, avec des consultations, mais sans entendre véritablement les arguments des professeurs, et rejetée en octobre dernier par le Conseil Supérieur de l'Éducation, sont d'ores et déjà patents.

Contrairement au but affiché par le ministère, cette réforme n'offrira pas davantage de liberté de choix aux élèves. Alors que les recteurs devaient initialement fixer et dévoiler la carte des enseignements de spécialité en janvier prochain, les établissements sont en ce moment informés de leur « offre » : elle varie d'un lycée à l'autre, selon la dotation de l'établissement et les « ressources humaines » disponibles. Pour suivre la spécialité de leur choix, des élèves seront contraints de se rendre dans un autre lycée, parfois très éloigné de chez eux, ou de suivre un cours par correspondance, quand ils ne renonceront pas purement et simplement à leur vœu au vu des obstacles. La mutualisation des enseignements par « bassins (ou réseaux) d'établissements », logique que nous dénonçons, cache mal le fait que l'égalité des chances et des territoires pâtira gravement de la réforme. Preuve en est l'ouverture de seulement cinq spécialités dans un certain nombre de lycées, alors que la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) avait fixé à sept le nombre plancher des spécialités proposées dans chaque établissement¹. Cette offre au rabais est incompréhensible et inadmissible pour les élèves à qui l'on distribue des plaquettes de présentation dans lesquelles figurent douze spécialités. Les arrêtés de la réforme promettent donc une offre qui n'est pas financée. La DGESCO organise les coupes claires en imposant un régime sévère aux académies, méprisant les choix des élèves et le travail des professeurs.

¹ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602

Cette réforme transforme le lycée en un marché où les professeurs seront obligés de « vendre » leur discipline auprès des élèves. L'ouverture des enseignements de spécialité dépendant de la « demande », les professeurs sont d'ores et déjà invités par leur chef d'établissement à faire la promotion de leur discipline auprès des élèves de seconde et devront, à partir de l'année prochaine, convaincre les élèves de Première de la conserver en Terminale. Cette mise en concurrence des disciplines ne peut qu'être préjudiciable à la relation pédagogique ainsi qu'aux relations entre les professeurs. Elle compromettra la justesse de l'évaluation.

La mise en place de spécialités partagées, telle qu'elle est actuellement envisagée, crée des enseignements hybrides qui effacent l'identité des disciplines, hormis les langues vivantes. Il est impossible de renvoyer les discussions au niveau local alors qu'un nécessaire cadrage national sur la répartition des heures et des contenus s'impose dans le cas des enseignements pluridisciplinaires.

Cette réforme, dont le Ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas caché qu'elle permettra de supprimer 2600 postes, affectera les conditions de travail des professeurs. Nous craignons qu'elle ne morcelle les services et les emplois du temps, n'augmente le nombre d'élèves par classe et le nombre de classes par professeur, ne renforce les inégalités sociales liées à une « liberté de choix » qui profitera avant tout aux élèves les mieux informés. La charge de travail des professeurs sera considérablement alourdie, et le temps consacré aux élèves considérablement diminué.

À l'inverse de la volonté présidentielle d'une « simplification du baccalauréat », l'introduction du contrôle continu désorganisera les lycées, qui devront mettre en place trois sessions d'épreuves ponctuelles durant le cycle terminal. La notation des professeurs sera soumise aux pressions locales (parents, élèves, hiérarchie).

Contrairement à ce que dit le ministère, la Conférence estime qu'il sera techniquement impossible d'intégrer à Parcoursup les notes des épreuves de spécialité, passées à la rentrée des vacances de printemps.

La Conférence, enfin, alerte le ministère sur le risque d'un absentéisme massif et généralisé des élèves de terminale au troisième trimestre. Après les épreuves communes du deuxième trimestre, les 12 heures hebdomadaires de cours compteront pour une part insignifiante (1,2 %) de l'examen ; et après les épreuves de spécialité passées au retour des vacances de Pâques, il ne restera aux élèves d'utiles pour le baccalauréat que 4 h hebdomadaires de philosophie et quelques cours de préparation au grand oral.

En outre, la réforme du LP supprimera des heures de cours dont les lycéens les plus fragiles ont pourtant besoin.

Pour toutes ces raisons, la Conférence demande à être reçue au plus vite par le Ministre, afin que ces réformes du lycée, du baccalauréat, du lycée professionnel puissent être remises à plat, véritablement discutées et que nos avis soient réellement pris en considération.

Le 19 décembre 2018

Associations signataires : APBG, APHG, APMEP, APLettres, APPEP, APSES, APEMU, APFLA-CPL, CNARELA, SLL, UBPM, UDPCC